

Compte rendu de la séance du 12 octobre 2017

COMMUNE DE COUZOU

Séance du 12 octobre 2017

Date de la convocation: 08/10/2017

L'an deux mille dix-sept et le douze octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel BOUDOT

Présents : Daniel BOUDOT, Odette PEYRONNENC, Sandrine RIVIERE, Nadine BAPTISTE, Anne BAZALGUES, Laurent CLAVEL, Claude LAGARDE, Edith LANDOIS, Emmanuel ROY DE LACHAISE

Représentés: Nadine PENCHENAT-LAUBIE par Daniel BOUDOT, Christine DENIMAL-CLIN/BONNEFONT par Sandrine RIVIERE

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Sandrine RIVIERE

Ordre du jour:

- Désignation du secrétaire de la séance
- Approbation du conseil municipal du 28 août 2017

Délibérations :

- Délibération vote sur le taux de la taxe d'aménagement 2018
- Délibération sur changement de nom de la communauté de communes (suite intégration "Cère et Dordogne et Souceyrac en Quercy")
- Délibération sur le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges)
- Délibération sur la participation des frais de repas cantine des écoles de Gramat

Ordre du jour :

- Débat sur le prix des concessions du columbarium,
- Projet de convention fixant les conditions de mobilité des animateurs et des adolescents de l'espace jeunes, gramatois lors des sorties dans les autres communes du canton de Gramat,
- Rénovation de l'appartement suite au départ locataire,
- Adressage communal,
- DETR : prévision demande aide pour défense incendie.

Informations et questions diverses

Secrétaire de la séance : Sandrine RIVIERE

Le compte rendu du conseil du 28 août est approuvé

Délibérations du Conseil

- **Sur le taux de la taxe d'aménagement 2018** : tous les ans, avant fin novembre, il est possible de modifier le taux de la taxe d'aménagement. Proposition est faite de ne pas de ne pas modifier le taux (1 % pour la commune)

1- Cette taxe permet aux communes de pouvoir aider à mettre en place des équipements nécessaires ou des aménagements utiles aux habitants de la commune. Celle-ci est une participation des nouveaux arrivants ou extension de l'existant envers la communauté de Couzou.

Vu la délibération du 19 novembre 2015, fixant la taxe d'aménagement au taux de 1 %,

Le principe d'application de la taxe se faisant pour une période de 3 années, le taux peut être revu, chaque année, avant le 30 novembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au maintien de la Taxe d'aménagement au taux de 1%

- **Sur le changement de nom de la communauté de communes** : depuis le 1^{er} janvier 2017, suite à leur intégration à CAUVALDOR, étaient accolés les noms de « Cère et Dordogne » et « Sousceyrac en Quercy ». Il est demandé de substituer cette appellation au nom unique CAUVALDOR.

2 - Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la préparation de la fusion-extension, des groupes de travail composés d'élus représentant les deux communautés de communes amenées à fusionner et la commune de Sousceyrac en Quercy s'étaient réunis afin de mieux connaître les fonctionnements respectifs, les compétences exercées mais également d'anticiper sur le fonctionnement futur de notre communauté en terme de gouvernance et d'organisation territoriale.

Lors de sa séance d'installation du 7 janvier 2017, le conseil communautaire a validé les propositions du Comité de pilotage constitué pour faire la synthèse des travaux des commissions à savoir :

- Le nom de la communauté de communes : « Causses et Vallée de la Dordogne »
- Le siège social : Bramefond- 46 200 SOUILLAC
- L'organisation territoriale articulée autour des quatre pôles :
 - GRAMAT PADIRAC
 - SAINT CERE- SOUSCEYRAC EN QUERCY
 - BIARS SUR CERE-BRETENOUX- VAYRAC
 - MARTEL PAYRAC SOUILLAC ROCAMADOUR
- Un Bureau renforcé en nombre d'élus et en missions : 4 Vice- Présidents territoriaux et 11 Vice-Présidents thématiques, 18 autres membres issus des pôles au prorata de la population.

Mme ou M. le Maire donne lecture du courrier de M. le Sous-Préfet en date du 2 août dernier qui sollicite l'avis du conseil sur le changement de nom de la communauté et ce en application de l'article

L 5211-20 du CGCT. Elle ou il précise que cette procédure est nécessaire et urgente pour permettre, en priorité, d'enclencher le transfert des biens immobiliers de nos anciennes structures au profit de la nouvelle communauté de communes CAUVALDOR (publication au fichier immobilier).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres

Donne un avis favorable au nouveau nom de notre EPCI : « Causses et Vallée de la Dordogne » (CAUVALDOR en contraction).

- **Rapport de la CLECT** : suite à l'agrandissement de CAUVALDOR, les différentes compétences pratiquées et retenues nécessitent un calcul des sommes que chaque commune des anciennes communautés (Cère et Dordogne et Sousceyrac en Quercy) est redevable envers CAUVALDOR, conséquence de l'intégration.

3 - **Vu** l'arrêté préfectoral n° DRCP/2016/074 du 18 Octobre 2016 portant création de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne –Cère et Dordogne –Sousceyrac en Quercy (n° SIRET 200 066 371) par fusion des communautés de communes Causses et Vallée de la Dordogne et de la communauté de communes Cère et Dordogne avec rattachement de la commune de Sousceyrac en Quercy,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts relatif à l'approbation de l'évaluation des transferts de charges,

Vu, le procès-verbal d'installation de la CLECT et d'élection de son Président et Vice-Président du 10 Juillet 2017,

Considérant les travaux des commissions de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne,

Considérant la réunion de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui s'est tenue le 11 Septembre 2017 qui a rendu son rapport tel qu'annexé aux présentes et de la réunion du conseil communautaire du 18 septembre 2017,

M. le Maire propose de délibérer au sujet de l'adoption des modalités de transfert telles que définies au sein du **bloc n°1** du rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges transférées 2017 annexé aux présentes avec l'incidence sur l'AC définitive au 31 décembre 2017.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport ainsi que de ses annexes, et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** le bloc n°1 du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui a été rendu le 11 septembre 2017,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.
- **Participation des frais de repas de cantine de l'école de Gramat** : à la rentrée 2017/2018 les tarifs de la cantine de la commune de Gramat passent de 5.39€ à 5.62€. Notre participation actuelle est de 2.60€ par repas. Il est proposé d'augmenter celle-ci à 50% du prix repas, soit 2,81€. La participation de la commune passera de 2389.40€ à 2582.39 sur la base de l'année scolaire précédente.

4 - A la rentrée 2017-2018, les tarifs de la cantine de la commune de Gramat passent de 5.39€ à 5.62€.

Notre participation était de 2.60€ par repas. Il est proposé d'augmenter celle-ci à 2.81 € soit 50% du prix repas, la participation de la commune passera de 2389.40€ à 2582.39 sur la base de l'année scolaire précédente.

La convention en date du 5 septembre 2014 doit être modifiée, tenant compte de notre délibération, pour un montant de 2.81€ par repas facturé à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve cette modification de participation et autorise le Maire à modifier la convention avec la commune de Gramat.

Ordre du jour :

- **Débat sur le prix des concessions pour le columbarium** : des problèmes étant survenus (pas de plan de montage et élément cassé) il y a eu du retard dans la mise en place du columbarium par l'employé de la commune. Au total y aura 6 « niches » disponibles. Sur la possibilité d'y déposer plusieurs urnes, Monsieur le Maire l'ignore et pense que cela dépendra du format des urnes déposées. Par la suite d'autres « éléments » pourront s'y ajouter. Compte tenu de l'investissement il est proposé de réfléchir d'un prix de vente autour de la somme de 500€, somme correspondant à l'investissement de cet équipement. En ce qui concerne les concessions au sol, le tarif date de janvier 2002 (conversion des francs). Il est soumis aux conseillers de réviser ces tarifs, qui passeraient de 229€ pour 5m² à 250€ et de 152€ pour 2.5m² à 165€ Ces sommes restant modestes. S'instaue un débat et des échanges sur l'utilité d'augmenter ces tarifs : il a été convenu que la justification de l'augmentation était à mettre en regard des investissements de l'époque et que les tarifs n'étaient pas très élevés. Lors du prochain Conseil une délibération sera prise. Les durées des concessions sont à Couzou de 30 années.
- **politique jeunesse du canton** : à la séance du Conseil du 30 mars 2017, nous avons délibéré sur la participation de la commune au projet. Celle-ci est modeste (140€ pour l'année 2017). Elle permettra aux adolescents entre 11 et 17 ans de bénéficier d'animations encadrées dans de l'espace jeune créé à Gramat à l'ancien centre social. Certaines communes ont souhaité que les activités ne se fassent pas uniquement sur Gramat mais se proposent d'accueillir les jeunes. Donc 1 fois par mois les activités seront décentralisées. Par contre dans chaque commune il sera nécessaire d'avoir un référent responsable sur place (élu ou parent) afin d'encadrer des enfants participants mais n'étant pas adhérent. Les animateurs restant responsables des activités de leur ressort. Il est proposé de réfléchir sur : 1° souhaitons nous accueillir les jeunes sur notre commune, 2° si oui nous devons désigner un référent responsable des jeunes de la commune non adhérent au centre de loisirs. Après un échange sur cette organisation, il est convenu que de recevoir actuellement les jeunes et l'encadrement pour une animation n'était pas retenu. Proposer une animation différente paraît difficile. Plus tard la question pourra se reposer mais en sachant que cela implique pour la commune une personne.
- **Rénovation de l'appartement** suite au départ du locataire (6 novembre) : l'appartement ne répond pas actuellement aux besoins et au confort d'une famille et ne sera pas reloué maintenant. L'ensemble est daté et de plus mal isolé. Il est nécessaire d'y prévoir des travaux qui permettront un espace correct à vivre avec un confort nécessairement à revoir (distribution des pièces, isolations thermique et phonique, chauffage, salle de bains à refaire...) nous

pourrons, dans ce cadre, bénéficier d'aides substantielles (DETR, TEPCV...) malheureusement les dates maximales de dépose du dossier DETR, entre autre, pour cette année (15 décembre) ne nous permettront pas d'envisager rapidement un projet. Nous devons passer, par un maître d'œuvre (architecte, entreprise pilote), sélectionner les propositions et une fois le choix arrêté demander plusieurs offres d'entreprises avant d'arrêter le projet. De ce fait l'appartement ne pourrait être loué durant une longue période, donc ne plus recevoir de loyer. Aujourd'hui rien ne presse et prochainement de réfléchir ensemble à la position que nous devons prendre quant au type et le montant de la rénovation. Une fois les lieux libres nous irons visiter l'appartement car tous les élus ne le connaissent pas.

- **Adressage communal** : diverses administrations, entre autre la Poste, nous sollicite pour définir des noms de rues et numéros dans les communes afin que la distribution « courriers, colis... » puisse être mieux réalisée. Tant pour les facteurs que pour les sociétés de livraison. De plus en plus de commandes sur internet impliquent des passages par de nombreux prestataires ne connaissant pas les lieux ou noms de destinataires. Le mois dernier au Bastit des représentants de la poste sont venus présenter (aux maires du pôle de Gramat/Padirac) le service qu'ils nous proposent : rencontre, principe et aide sur les règles à adopter. Ce travail est payant entre une fourchette de 1500 à 2000€ pour une commune comme la nôtre.

Le SDAIL (organisme départemental) propose aussi ce travail semble pour moins de 1000€. Il nous faut adhérer à ce service (1€ par habitant, ensuite diverses aides aux communes peuvent être apportées comme l'adressage. Le responsable, contacté par Monsieur le Maire, nous a informé que le démarrage, infos et documents, pourrait démarrer en novembre, actuellement des créneaux sont disponibles. Nous devons débattre de ce sujet afin de le maîtriser et pas le subir. Monsieur le Maire enverra aux conseillers la plaquette émise. Un échange et des critiques ont regretté que cette procédure devienne obligatoire pour les petites communes et que l'utilité ne fût pas avérée. Les sommes annoncées par la Poste sont élevées, que le SDAIL semble plus raisonnable compte tenu du travail sur notre commune. Monsieur le Maire regrette aussi cette obligation et nous ne pourrons pas passer au travers. Soit nous anticipons, soit nous serons contraints. Notre commune a un relevé des voiries et celles-ci sont nommément citées. Il faudrait aller au plus simple. Se posera la question du financement des poteaux et plaques « de rue » et les numéros à attribuer aux maisons. Qui paiera ces derniers ? La commune mais pas le particulier semble recueillir l'assentiment. Nous nous repencherons sur le sujet au prochain Conseil.

- **DETR** (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) : les dossiers sont à déposer avant le 15 décembre. L'an passé nous avons fait 2 demandes : 1 pour le columbarium accepté, et la seconde concernait la défense incendie, retoquée. Il faut renouveler cette défense incendie mais en présentant un nouveau dossier : 1° obtenir auprès de la SAUR les débits dans nos canalisations et la faisabilité de mettre des « bouches à incendie » sur certains lieux si le débit le permet, 2° demander un devis à la SAUR sur les éléments de pompage pour la Pannonie et Poudurac. 3° créer un lieu de stockage, derrière les conteneurs d'OM, qui nous permettrait d'assurer la défense incendie dans tout le bourg, avec les extensions à venir, ce qui n'est pas le cas actuellement. Le propriétaire du terrain nécessaire sera contacté.
- **Radar pédagogique** : la garantie s'arrête en mai 2018. La société nous propose un contrat de service sur le matériel. Le montant en est de 199€ au lieu de 259€. Les problèmes rencontrés à la mise en place sont résolus mais la suite est une inconnue. Contact sera pris auprès de la société pour repousser la garantie vu le temps d'immobilisation du matériel en retour compte

tenu des pannes. Monsieur le Maire pense qu'il est nécessaire de contractualiser vu le prix du matériel.

- **ONF** : un rendez-vous avait été pris à la Mairie suite à l'étude qu'ils ont faite de la forêt communale. Un exposé sur l'état a été fait et remis cette semaine. Pour faire simple : il faudra encore au moins 50 ans de pousse pour l'exploitation. Certains arbres pourraient être coupés avant mais pas de gros volumes. L'ensemble est propre et accessible à part la partie au-dessus du GR36 étroite à calibrer. Lors de la tempête de 2009 des parties arrachées repoussent en feuillus. Il convient de les maintenir. Monsieur le Maire a fait part du souhait de laisser repousser des feuillus sur le plateau. Il serait possible de laisser pâturer des ovins ou chèvres (?) en sous-bois qui nettoieraient les sols et il conviendrait de protéger les jeunes tiges. Pour l'ONF les replantations devraient se faire en mélèze, bois prisé. (mais dans 50 ans ?) Les documents sont à disposition en Mairie.

Questions et infos diverses

- **Commissions à Labastide-Murat** : 3 réunions ont eu lieu. Le but était de comparer et voir les compétences pratiquées par les différentes communautés.

-Pour la voirie, seuls les centres bourgs ne sont pas pris en compte : à voir. - Le petit patrimoine n'est pas pris en compte pour la participation à la restauration : à voir. - Maison de service public regroupant les services. Action sociale, pour l'enfance les activités se concentrent sur Montfaucon et Labastide-Murat : à Couzou nous ne consommerons pas là-bas. Convention avec CAUVALDOR sur Gramat? Service de transport à la demande pour se rendre à Labastide Murat jours de marché. Peu utilisé actuellement. Se pose la question des services que nous ne pratiquerons pas.

A venir le 26 octobre commission tourisme, avec Nadine Laubie et finances le 16 novembre avec Odette Peyronnenc et Daniel Boudot.

Le 13 novembre à Labastide Murat, salle du bas, présentation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du PLUI de la communauté. Nous sommes conviés à cette séance. Pour notre commune, intégrer ce document en cours d'élaboration ne pose pas de problème, notre carte communale étant remise à jour. L'adoption du PLUI est prévue dans le dernier trimestre 2018.

- **Tableau de commande sonnerie église** : Le 11 l'entretien annuel a été réalisé et l'intervenant a relevé un court-circuit dans le tableau. Monsieur le Maire a envoyé à M Cessac un mail pour lui faire part de son étonnement, les cloches et l'horloge fonctionnaient avant le passage du technicien, les celles-ci ayant sonné peu de temps avant. Venue ce jour de M Cessac qui a pris la carte incriminée pour la réparer. Le contrôle au réseau a révélé une tension de 420V au lieu de 380. Est-ce la cause ?
- **Réunion ENEDIS** : annuelle, savoir si les délégués peuvent s'y rendre. Claude et Emmanuel participeront.
- **Projet architectural** : comme échangé au dernier conseil, une modification de décret rend obligatoire le recours à un architecte urbaniste lors d'une division de terrain à aménager est supérieur à 2500m². Monsieur le Maire pense que ce texte va à l'encontre des buts recherchés,

c'est à dire la division de parcelles afin de moins consommer de terrain. Renseignement pris le coût se situerait entre 400 et 600€.

- **Véhicules :** déclaration cession, changement adresse, changement de titulaire et immatriculation devront dorénavant se faire dématérialisés par internet. Plus de passage en Préfecture. De plus en plus de documents subiront le même sort ce qui ne manquera pas de poser des problèmes. Monsieur le Maire envisage de placer un poste libre d'accès à internet en Mairie.
- **Le jour de la nuit :** nous participerons à l'extinction. De plus une ballade sera organisée dans Couzou par Laurent. Nous observerons la nature et les étoiles à partir de 20h30, rendez-vous à la Mairie. Un pot sera servi au retour.
- **Villes et villages étoilés :** cette année nous devons concourir. Les données ont été transmises et nous attendons le retour avec normalement 3 étoiles. A suivre.
- **Périgord passion auto rétro :** le 23 septembre une quarantaine de véhicules très anciens ont fait une halte à Couzou sur le couderc. Cette association avait demandé de pouvoir stationner un petit moment afin de prendre l'apéritif, ce qui a été fait en commun avec les spectateurs du village. Moment sympa. Une plaque a été remise à Monsieur le Maire pour marquer le coup. Elle est en mairie.
- **Domaines :** la cellule chargée des consultations, ainsi-que les évaluations domaniales précédemment situées à Cahors sont maintenant déplacées à Albi, .
- **Référent environnement :** Monsieur le Maire se rend à chaque fois aux réunions du SYDED en ce qui concerne le référent environnement. Il rappelle qu'il remplace les titulaires en cas de besoin. Les désignés lors du conseil du 22 janvier 2015 sont Christine et Laurent.
- **Internet haut débit :** un courrier reçu fait état de la visite dans la commune du bureau d'études, probablement fin octobre. Monsieur le Maire y participera. L'échéance étant dans 1 an pour bénéficier du haut débit. Le Bastit a été renforcé sur la ligne téléphonique et bénéficie maintenant de 70Mo de débit dans le bourg. Les fournisseurs commencent à s'y intéresser.
- **Formation législation funéraire :** Sandrine Rivière y a participé il y a 2 ans et a trouvé l'intervenante très intéressante. Monsieur le Maire s'est inscrit à cette séance qui se déroulera le 27 octobre toute la journée. Ensuite nous reprendrons le travail commencé sur le cimetière au printemps.

Le prochain conseil se tiendra le jeudi 9 novembre à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h15

LISTE DE PRESENCE

Réunion du 12/10/2017

Date de la convocation: 08/10/2017

NOM	FONCTION	SIGNATURE
BOUDOT Daniel	Maire	
PEYRONNENC Odette	Adjointe Au Maire	
PENCHENAT-LAUBIE Nadine	Adjointe Au Maire	Représentée par BOUDOT Daniel
RIVIERE Sandrine	Adjointe Au Maire	
BAPTISTE Nadine	Conseillère Municipale	
BAZALGUES Anne	Conseillère Municipale	
CLAVEL Laurent	Conseiller Municipal	
DENIMAL-CLIN/BONNEFONT Christine	Conseillère Municipale	Représentée par RIVIERE Sandrine
LAGARDE Claude	Conseiller Municipal	
LANDOIS Edith	Conseillère Municipale	
ROY DE LACHAISE Emmanuel	Conseiller Municipal	

Elue secrétaire de séance : Sandrine RIVIERE